

AUTO-ECOLE FRANCOIS

SARL LES SORORS

AUTO, MOTO, CYCLO, REMORQUE,
BATEAU, TESTS PSYCHOTECHNIQUES

43 RUE JULES FERRY

37400 AMBOISE

Tél : 02 47 30 55 78/06 26 40 41 46

auto-ecole-francois@wanadoo.fr

www.auto-ecole-francois-amboise.fr

N° agrément BATEAU: 037006/2017

N° agrément Auto-école : E0503731410

N° déclaration d'activité : 24 37 02622 37



PROGRAMME DE FORMATION DU PERMIS MER « COTIER » avec PERMIS « EAUX INTERIEURES » OBTENU

Arrêté du 13 janvier 2014 modifiant l'arrêté du 28 septembre 2007

1 L'obtention de l'option « côtière » du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur est subordonnée au passage d'une épreuve théorique basée sur un questionnaire à choix multiple. L'épreuve théorique comporte trente questions dont 5 questions VHF et 1 sur l'environnement. 1 ou 2 bonnes réponses par question, un temps de réponse de 20 secondes et cinq erreurs sont admises. La validité de l'épreuve théorique a une durée de 18 mois. La pratique est validée par l'obtention du permis bateau « eaux intérieures ».

2 Le programme de l'épreuve théorique de l'option « côtière » est le suivant :

- Le balisage des côtes, le balisage des plages et les pictogrammes, à l'exception des marques de musoir.
- Initiation au système de balisage région B
- Les règles de barre et de route.
- Les signaux :
 - Signaux phoniques de manœuvre et d'avertissement,
 - Signaux phoniques par visibilité réduite,
 - Signaux de détresse,
 - Signaux régissant le trafic portuaire,
 - Signaux météorologiques.
- Les feux et marques des navires.
- Les règles de navigation et de sécurité entre navires de plaisances et entre navires de plaisance et navires professionnels :
 - Les catégories de conception des navires de plaisance marqués CE,
 - Le nombre de personnes ou la charge embarquées,
 - Les limitations de la navigation (zones interdites, limitations de vitesse, signalisation des plongeurs sous-marins et distances de sécurité, zones de conchyliculture),
 - La conduite en visibilité restreinte,
 - Le matériel d'armement et de sécurité des navires de plaisance de la catégorie côtière et ses compléments, ainsi que les pièces administratives à posséder à bord,
 - La réglementation relative au titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur,
 - L'organisation du sauvetage en mer (notions élémentaires sur les moyens de communications radio maritimes embarqués),
 - Les règles de la pratique du ski nautique et des engins tractés,
 - La responsabilité du chef de bord et ses conséquences juridiques, les bonnes réactions du chef de bord en cas de danger grave ou de détresse lors de la navigation,
 - Notions élémentaires sur la marée.
- Notions d'autonomie en matière de carburant.

- La protection de l'environnement, faune et flore :
 - Rejets, équipement sanitaire des navires habitables, peinture antisalissure.
 - La protection de la ressource halieutique : interdiction de vente, du colportage et d'achat de poisson provenant de la pêche de loisir, réglementation de la pêche sous-marine.
- La météorologie :
 - Savoir se procurer les prévisions,
 - Connaître l'échelle anémométrique Beaufort et l'état de la mer.
- Initiation à la lecture de la carte marine :
 - Connaissance des symboles élémentaires.
- Les règles d'utilisation des écluses gardées ou automatiques.

PRE-REQUIS : à partir de 16 ans,

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Livres fournis.
 - Méthodes actives adaptées à la formation des adultes et des jeunes adultes.
 - Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- La formation théorique dispensée dans l'établissement et les cours pratiques seront exclusivement conduits par une personne titulaire d'une autorisation d'enseigner.
- Accès internet pour travailler en dehors des cours.

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

- Etre capable de naviguer en mer de jour et de nuit jusqu'à 6 milles d'un abri sans limite de puissance motrice.
- Utiliser une VHF dans les eaux territoriales françaises.

FORMATEUR :

- Mr Lhuillier Christophe formateur diplômé.

DUREE DE LA FORMATION :

- 16 heures de cours en salle avec le formateur

COUT DE LA FORMATION :

- 229€ TTC

(Timbre fiscal à acheter sur timbre.impots.gouv.fr à fournir. Le montant du timbre est de 38€. Le timbre n'est pas compris dans le prix de la formation.)

Réussite de l'examen du permis de conduire de la catégorie : **PERMIS BATEAU COTIER**